

Stationnement règlementé



Mode d'emploi

Pourquoi ?

Pour faciliter son accès, le stationnement aux abords du cimetière Terre Cabade est règlementé.
Payant entre 9 h et 19 h, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

Les 30 premières minutes sont gratuites.

- > Une fois le matin entre 9 h et 14 h
- > Une fois l'après-midi, entre 14 h et 19 h.

Les tarifs

	1h	2h	de 2h à 3h	au-delà
Zone Faubourg commerçant	1 € +30 min gratuites par 1/2 journée	2 €	Majoration tarifaire jusqu'à 30 €	Stationnement non autorisé au-delà de 3 h

 Si vous envisagez de rester plus de 2h, privilégiez alors les parkings publics, les parkings relais ou les parkings privés. Jusqu'à 3h (stationnement autorisé), vous payez jusqu'à 30€.

Les modes de paiement à votre disposition



Avec l'appli ParkNow directement sur votre compte



Avec votre carte bancaire directement à l'horodateur avec ou sans contact



En espèces à l'horodateur

Comment vous acquitter de votre stationnement ?



Depuis votre mobile, avec l'appli ParkNow

Vous n'avez pas à vous déplacer à l'horodateur. Avec cette appli, gratuite et sécurisée, la ville de Toulouse vous facilite le stationnement.

- Téléchargez l'appli sur le Play Store ou l'Apple Store.
- Créez votre compte avec vos coordonnées, l'immatriculation de votre véhicule et vos données de carte bancaire. Une fois garé, grâce à la géolocalisation, votre position est détectée automatiquement par l'application.
- Sur votre mobile, activez votre stationnement en choisissant la durée que vous prévoyez. Les 30 minutes gratuites offertes par demi-journée sont automatiquement incluses dans le temps que vous avez défini. Votre stationnement est payé et votre reçu est disponible dans l'appli. Quelques minutes avant la fin de la durée choisie, vous recevrez une alerte gratuite par notification.

Bonus spécial mobile : le plus qui fait la différence !

Si besoin vous pouvez, depuis votre mobile, prolonger votre stationnement dans la limite de la durée autorisée.

À l'horodateur, avec le e-ticket

- Saisissez votre immatriculation.
- Choisissez votre durée de stationnement. Les 30 minutes gratuites offertes par demi-journée seront automatiquement incluses dans le temps que vous avez défini.
- Payez en espèces ou par carte bancaire. Votre véhicule et votre paiement sont enregistrés dans l'horodateur. Vous pouvez éditer un reçu de paiement.



Nouveau

Avec le e-ticket, vous n'avez plus à revenir à votre véhicule pour déposer votre ticket.